

Minorités linguistiques et société

L'inégale répartition du pouvoir dans les communautés francophones minoritaires

Mathieu Charron, Guy Chiasson et Charles Paquette

Revisiter la question du pouvoir en francophonie canadienne
Numéro 10, 2018

URI : id.erudit.org/iderudit/1054103ar
<https://doi.org/10.7202/1054103ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
/ Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charron, M., Chiasson, G. & Paquette, C. (2018). L'inégale répartition du pouvoir dans les communautés francophones minoritaires. *Minorités linguistiques et société*, (10), 217–243. <https://doi.org/10.7202/1054103ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, nous distinguons deux « étapes » au pouvoir francophone : la formulation de projets (qui relève de considérations sociales) et la mise en oeuvre de projets (considérations économiques). Nous concentrons davantage notre attention sur la dimension économique du pouvoir qui, selon nous, attire moins l'attention des chercheurs. Nos résultats dressent un portrait selon lequel les communautés francophones traditionnelles en situation minoritaire ont moins de moyens pour mener à bien leurs projets alors que les communautés francophones émergentes risquent d'orienter leurs ressources vers des dépenses qui ne concernent pas la francophonie. En conclusion, nous nous interrogeons sur les besoins spécifiques et sur la complémentarité des communautés francophones.

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

L'inégale répartition du pouvoir dans les communautés francophones minoritaires

Mathieu Charron, Guy Chiasson et Charles Paquette

Université du Québec en Outaouais

Résumé

Dans cet article, nous distinguons deux « étapes » au pouvoir francophone : la formulation de projets (qui relève de considérations sociales) et la mise en œuvre de projets (considérations économiques). Nous concentrons davantage notre attention sur la dimension économique du pouvoir qui, selon nous, attire moins l'attention des chercheurs. Nos résultats dressent un portrait selon lequel les communautés francophones traditionnelles en situation minoritaire ont moins de moyens pour mener à bien leurs projets alors que les communautés francophones émergentes risquent d'orienter leurs ressources vers des dépenses qui ne concernent pas la francophonie. En conclusion, nous nous interrogeons sur les besoins spécifiques et sur la complémentarité des communautés francophones.

Abstract

In this paper, we distinguish two “steps” of Francophone power: project formulation (relating to social considerations) and project implementation (economic considerations). Our focus is on the economic dimension of power which, we believe, attracts less attention from researchers. Our results show that traditional Francophone communities have fewer resources to carry out their projects, while emerging Francophone communities might direct their resources toward expenses that do not concern the Francophonie. In conclusion, we discuss the specific and complementary needs of Francophone communities.

Bien que les définitions varient, le pouvoir évoque communément la capacité d'action, la capacité à modifier une situation selon ses préférences. Le pouvoir permet de choisir entre diverses options et de mettre ces choix en pratique. Ainsi, il donne du contrôle sur son épanouissement ou, du moins, il peut le faciliter. Dans le contexte de la francophonie minoritaire, réfléchir au pouvoir nous amène inévitablement vers l'autodétermination et la vitalité linguistique. En effet, parler de francophonie minoritaire, de vitalité ou d'assimilation ne revient-il pas toujours à se questionner sur le pouvoir qu'ont les francophones sur leur avenir collectif?

À l'occasion, on peut concevoir que le pouvoir soit donné, que les choix collectifs soient clairs, incontestés et mis en œuvre sans entraves. Ces cas sont toutefois rares et, surtout dans un contexte minoritaire, le pouvoir prend souvent la forme d'un rapport de force avec l'autre. Dans le cas où les choix sont contestés, le pouvoir revient à la capacité d'imposer sa volonté.

Entendu comme un rapport de force, le pouvoir requiert alors « des mobilisations, des orientations, des propositions, par lesquelles le pouvoir se prête les moyens de promouvoir collectivement l'idée d'une vie commune, la forme dans laquelle une multiplicité se donne le moyen de son unité » (Ruby, 2003 : 737). Selon cette formule, le pouvoir dépasse l'individu. Il est alors associé à une identité collective et à un sentiment d'appartenance. Compris dans cet esprit socialisant, le pouvoir rassemble et divise. Il rassemble les francophones minoritaires dans leur marche collective, sans toutefois tous les contenter. Il divise ainsi, parfois et partiellement, des francophones qui ne partagent pas une vision consensuelle. Il peut aussi diviser les francophones des anglophones (majoritaires) et des autres communautés culturelles et linguistiques. Les rapports de pouvoir sont donc nombreux, et l'autodétermination des communautés francophones en est affectée.

Cet article porte sur la capacité des communautés francophones à agir sur leur avenir. Il fait suite à un appel de communication lancé par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne en 2016. Nous avons profité de cette occasion pour explorer un territoire conceptuel nouveau, en adoptant un angle original. Nous tentons en effet de réfléchir au pouvoir des communautés territoriales francophones en intégrant une distinction entre deux moments de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire, dans un premier temps, la capacité à formuler des projets collectifs et, dans un deuxième temps, celle à les mettre en œuvre. Cette distinction, qui est largement absente dans la littérature, permet d'imaginer que certaines communautés francophones ont plus de capacité dans un ou l'autre moment d'exercice du pouvoir. Ce faisant, nous proposons un cadre conceptuel qui reste exploratoire, mais qui permet tout de même de proposer des pistes de réflexion novatrices.

Le pouvoir des communautés francophones

Notre démarche s'appuie sur ce que nous nommons le « pouvoir francophone », que nous définissons comme la capacité d'une communauté francophone à favoriser sa vitalité linguistique. En cohérence avec les éléments de définition déjà évoqués, le pouvoir francophone repose, d'une part, sur la capacité à formuler des projets (qui respectent les valeurs communes) et, d'autre part, sur la capacité à les mettre en œuvre. Il nous semble que ces deux étapes (formulation et mise en œuvre) renvoient à des mécanismes différents : la formulation des projets dépend davantage de la cohésion sociale alors que leur mise en œuvre dépend de la capacité à mobiliser des ressources. Or, nous le verrons plus loin, les communautés francophones se distinguent selon ces dimensions.

Nous croyons donc utile de distinguer diverses dimensions du pouvoir, dans son émergence en contexte communautaire. Dans les prochaines lignes, nous précisons notre pensée en insistant davantage sur ces dimensions sociale et économique et sur le rôle qu'elles jouent dans l'établissement du pouvoir francophone. Mais avant de discuter des dimensions sociale et économique, nous nous attarderons à la dimension la plus souvent rattachée au concept de pouvoir : la dimension politique.

Dimension politique

La science politique, dont le pouvoir est l'objet de recherche central, s'est longtemps appuyée sur la frontière entre ce qui relèverait du politique et ce qui relèverait du social. Cette frontière tend à isoler et à séparer le pouvoir politique, à en faire un espace qui fonctionne selon des règles et des logiques propres (Le Galès, 1995). Selon cette lecture, le pouvoir (politique) est situé dans un lieu précis, soit les institutions publiques, alors que les rapports sociaux tombent dans un autre registre scientifique, celui de la sociologie. Cette frontière a été contestée en bonne partie par les travaux sur la gouvernance qui regroupent des perspectives moins balisées du pouvoir, où les relations entre l'État et la société civile seraient plus horizontales. Parmi les nouveaux lieux de pouvoir qui sont mieux mis en évidence par ces perspectives décloisonnées, on notera les interfaces entre la société civile et l'État, tout comme l'importance accordée à l'échelle locale.

Plusieurs travaux qui étudient de façon explicite le pouvoir des francophones (Doucet, 1993 ; Dennie, 1999) ont tendance à le localiser dans les institutions de gouvernement. Ainsi, pour ces travaux, l'étude du pouvoir francophone, c'est l'étude de la place (plus ou moins grande) des francophones dans les appareils de gouvernement (la députation francophone, les allégeances partisans des francophones, etc.). Ces travaux, parce qu'ils s'en tiennent au pouvoir exercé dans les institutions publiques, ont surtout tendance à confirmer le faible rapport de force des francophones face à la majorité. Or, certains travaux font valoir que le contexte des communautés francophones minoritaires interpelle des compréhensions

plus larges du pouvoir. Par exemple, Johanne Poirier (2012) parle de l'« autodétermination interne » pour désigner des formes de pouvoir accessibles à des communautés qui ne peuvent prétendre au contrôle de l'État.

Ces efforts visant à mieux cerner l'espace de pouvoir des communautés francophones, tout comme les travaux sur la gouvernance, nous invitent à déplacer le regard de façon à inclure des manifestations du pouvoir ailleurs que dans l'État et les institutions publiques, par exemple dans les mouvements sociaux ou les dynamiques communautaires. Ce déplacement permet de chercher et de voir le pouvoir francophone là où il se manifeste (et pas seulement de constater sa relative absence dans les institutions contrôlées par la majorité). De plus, cette approche permet de comparer différentes communautés locales du point de vue des formes de pouvoir qu'elles mobilisent. C'est cette ligne d'analyse que nous poursuivons dans les paragraphes qui suivent en insistant tout particulièrement sur deux dimensions du pouvoir – la dimension sociale et la dimension économique – qui ne se conjuguent pas toujours dans les communautés francophones.

Dimension sociale

La dimension sociale du pouvoir peut être située dans la perspective de la gouvernance prise dans son sens le plus large. Si l'épanouissement des communautés francophones passe en partie par la représentation dans les instances politiques traditionnelles, il doit aussi être alimenté par une culture du développement (Kahn, 2010) et par des actions non officielles mais structurantes qui relèvent autant du politique que du social.

Notre réflexion s'appuie sur le concept d'efficacité collective, développé pour rendre compte de la capacité des communautés locales à maintenir l'ordre sur leur territoire (Sampson, 2012). L'efficacité collective repose sur les valeurs communes reconnues par les résidents d'un quartier. Ces valeurs partagées contribuent à l'établissement d'un climat de confiance et de réciprocité suivant lequel les comportements doivent suivre certaines normes. Les comportements déviants sont alors « contrôlés socialement », par les réactions des résidents. Si l'origine du concept peut sembler lointaine, sa transposition aux communautés francophones nous semble pertinente dans la mesure où nous nous intéressons à la capacité d'une communauté à exercer du pouvoir. En effet, il nous semble que le pouvoir francophone repose aussi sur des valeurs culturelles communes qui favorisent l'utilisation du français dans diverses circonstances.

La dimension sociale du pouvoir renvoie donc aux nombreux liens qui unissent et séparent les membres d'une même communauté et, ce faisant, qui participent à la construction des identités individuelles et collectives. Ces liens forment les mailles du tissu social et la substance du sentiment d'appartenance à la communauté, qu'il soit fort ou faible. Fort

ou faible parce que le tissu social se développe en différentes versions, selon les volontés et les hasards.

Si l'appartenance est forte, on dit qu'il y a cohésion sociale : les membres de la communauté s'entendent dans une large mesure sur ce qui les unit. Les éléments rassembleurs peuvent être de diverses natures et la langue est certainement un des vecteurs les plus forts. Mais outre la langue et ses accents, le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale peuvent être fondés sur des références communes, culturelles et historiques, autant que sur des valeurs et des idées partagées. La cohésion sociale ne se limite pas à des traits figés, elle évolue, se renforce ou se dissipe, au gré des luttes et des ententes. Elle se construit aussi, au moins partiellement, sur une vision de l'avenir, des occasions à saisir et des enjeux à prioriser (Sampson, 2012). Et c'est en ce sens qu'elle est liée au pouvoir, principalement à l'étape de la formulation des projets collectifs.

Les travaux sur l'efficacité collective nous disent de ne pas la confondre avec la cohésion sociale (Sampson, 2012)¹. Si les visions peuvent être partagées, elles ne mènent pas nécessairement vers un objectif normatif, comme la valorisation du français. Par exemple, les francophones d'une communauté peuvent convenir, explicitement ou non, que leur épanouissement passe d'abord par l'intégration à l'univers anglophone... et à son marché.

Mais aussi, et probablement surtout, les visions partagées, quelles qu'elles soient, ne se concrétiseront en projets concrets que si les communautés ont les moyens de leurs ambitions. Ces moyens peuvent être mobilisés entre autres par des actions politiques ou juridiques. Ils peuvent aussi reposer sur le capital économique.

Dimension économique

Dans le contexte actuel d'une économie marchande, il semble que toutes les actions soient monnayables et que le pouvoir de mettre en œuvre des projets collectifs doive s'appuyer sur des leviers de nature économique. Il y a plusieurs façons, généralement complémentaires, de décrire la nature de l'économie. Il nous semble utile ici de la comprendre, à l'instar de Stanford (2008) et dans l'esprit de la socioéconomie (Sciences humaines, 2009), comme l'ensemble des actions posées pour répondre à des besoins. Cette représentation s'apparente aux discussions précédentes sur la notion de pouvoir, ce qui témoigne du fait qu'économie et pouvoir sont difficilement dissociables. En effet, pour répondre à leurs besoins, les individus et les communautés doivent établir des rapports avec les autres.

1. En fait, Sampson (2012) fait référence à l'efficacité collective du contrôle de la criminalité. Il distingue alors cette efficacité collective, dirigée vers la criminalité, de la cohésion sociale au sens large. En effet, les membres d'une communauté cohésive peuvent collectivement faire valoir des comportements criminels ou violents. Dans notre transposition de ces idées au pouvoir francophone, nous supposons que certaines communautés francophones peuvent être cohésives tout en priorisant des projets qui nuisent à la vitalité linguistique, qui est ici l'objectif du pouvoir francophone.

La majorité des ressources économiques mobilisables prennent la forme de revenus qui, à l'issue d'une redistribution sujette à de nombreux rapports de force passés et actuels, sont très inégalement répartis parmi les individus, les territoires et les pays (Piketty, 2013; Green, Riddell et St-Hilaire, 2016). Il en est de même pour les communautés de la francophonie minoritaire, qui sont inégalement pourvues en ressources économiques : entre elles et relativement aux communautés majoritaires. Ces inégalités de ressources se transposent dans une large mesure sur les inégalités de pouvoir évoquées précédemment (dont elles sont aussi, en partie, le résultat).

Il est important de distinguer (et de mettre en relation) les différentes conséquences des inégalités économiques pour, d'une part, les individus et, d'autre part, les communautés. Les individus qui jouissent des conditions économiques les plus favorables peuvent mobiliser les ressources sociales et matérielles avec une grande flexibilité (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2013). À l'opposé, les individus les plus défavorisés doivent composer avec le stress de la précarité et consacrent beaucoup d'énergie à cette seule condition (Mullainathan et Shafir, 2014; Marmot, 2015). Pour ce qui nous intéresse, la défavorisation économique se fait surtout ressentir dans la restriction qu'elle impose aux choix individuels. Comme les luxes des pauvres peuvent être des banalités pour les riches, on peut comprendre que le choix d'investir dans une cause comme la vitalité linguistique peut être plus facile pour certains individus que d'autres.

Notre regard se porte davantage sur la communauté que sur les individus qui la composent. En effet, la vitalité linguistique se manifeste à l'échelle de la communauté et ne dépend pas du plein investissement de tous ses membres. Malgré tout, l'efficacité collective peut être grandement menacée si la défavorisation économique est généralisée à l'ensemble de la communauté (Sampson, 2012).

Le pouvoir francophone

Nous considérons que le pouvoir francophone repose sur des aspects politiques, sociaux et économiques. Dans les lignes qui suivent, nous cherchons à transposer cette représentation au contexte de la vitalité linguistique des communautés francophones minoritaires.

Il nous semble que plusieurs projets collectifs peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la vitalité du français. On peut penser au bon fonctionnement des médias locaux francophones, au soutien accordé aux artistes et aux intellectuels, à des revendications ou des contestations juridiques ou à d'autres activités communautaires, sportives ou culturelles qui se dérouleraient en français. Tous ces projets nécessitent des ressources humaines et matérielles dont la mobilisation dépend grandement de l'efficacité collective de la communauté. Autrement dit, ces projets doivent être appuyés par les francophones, ce qui est facilité en situation de grande cohésion sociale. De plus, les francophones qui appuient ces

projets doivent être en mesure d'assembler les ressources suffisantes pour les mener à bien, qu'il s'agisse d'embaucher un salarié ou de contracter un spécialiste, d'acheter du matériel ou des billets de spectacle, de développer un plan de communication ou de coordonner des bénévoles.

La vitalité linguistique sera donc favorisée dans les communautés qui montrent une grande cohésion sociale et ont à leur disposition les ressources nécessaires. Ces deux conditions ne sont pas nécessairement présentes conjointement, et certaines communautés seront en meilleure position par rapport à l'une de ces conditions qu'à l'autre. C'est du moins l'hypothèse à laquelle nous nous attardons dans cet article. Nous partons du constat que la cohésion sociale, si nous considérons qu'elle peut être mesurée par le sentiment d'appartenance à la communauté francophone, est inégalement répartie parmi les communautés francophones. En effet, Charron (2017) a démontré que les conditions locales influent sur l'identité linguistique des francophones et que, par exemple, les francophones des communautés de faible francité (comme à Toronto ou dans l'Ouest canadien) sont plus nombreux à déclarer une faible appartenance au groupe francophone et à ne pas revendiquer la promotion du fait français.

Nous ne connaissons pas d'études qui évalueraient conjointement la cohésion sociale et l'accès aux ressources économiques des communautés francophones minoritaires. Cette perspective a toutefois été souvent effleurée, comme l'ont fait Belkhodja, Traisnel et Wade, qui mentionnent que divers ministères fédéraux offrent un soutien aux communautés locales mais que c'est à ces dernières de faire valoir leur candidature en fonction de leur « capacité organisationnelle [...] à formuler leurs priorités et à énoncer leurs besoins » (2012 : 2). Ils soutiennent aussi que la région de Moncton profite de conditions favorables, notamment en matière de complétude institutionnelle, mais fait face à certains défis économiques associés à l'éloignement des grands centres (81).

Cet article s'intéresse au pouvoir francophone, c'est-à-dire à la capacité des communautés minoritaires à prioriser la vitalité linguistique et à la favoriser en mobilisant des ressources économiques. Comme il nous semble que la dimension économique du pouvoir francophone a été peu étudiée, nous consacrons la prochaine section à l'exploration de quelques pistes de réflexion et d'action sur la question.

Les dimensions économique et sociale dans la littérature

Paradoxalement, si la dimension économique du pouvoir est presque toujours présente, dans les travaux universitaires sur le développement des communautés francophones, cette présence est généralement secondaire, laissée dans l'ombre d'autres facteurs moins « monétaires ». C'en est du moins notre lecture, qui repose essentiellement sur les travaux s'attardant

à la vitalité linguistique. Prenons par exemple l'influente contribution de Giles, Bourhis et Taylor (1977). Leur définition du statut économique² concorde assez bien avec les représentations du pouvoir évoquées plus tôt. Cette définition est cependant très peu développée et le statut économique n'est qu'un des quatre facteurs (avec les statuts social, sociohistorique et linguistique) composant l'un des trois groupes de variables considérées (statut, démographie et institutions). Le pouvoir économique est encore moins prégnant dans les efforts de conceptualisation plus récents, notamment ceux de Deveau, Allard et Landry (2008) et de Gilbert, Langlois, Landry et Auger (2010).

On peut se demander si les ressorts économiques de la vitalité ne sont pas considérés comme n'étant pas aussi « nobles » que les considérations culturelles et communautaires, ou aussi « opérants » que les considérations politiques et juridiques. Cet effacement s'explique peut-être aussi pour des raisons historiques. En effet, le développement historique des communautés franco-canadiennes ne s'est pas véritablement appuyé sur des considérations économiques (on évoque parfois l'économie de subsistance), mais plutôt sur des éléments culturels (langue et religion) et démographiques (revanche des berceaux). Quelle qu'en soit la raison, nous partons du constat que la dimension économique, si elle est présente, n'est jamais centrale dans les conceptualisations de la vitalité linguistique qui émanent des sciences sociales et suscite nettement moins d'intérêt que les aspects culturels, institutionnels ou démographiques.

Pourtant, hors du champ universitaire, plusieurs acteurs misent sur les ressources économiques pour assurer la vitalité du français. Il semble qu'il soit généralement admis que la vitalité linguistique dépend du développement économique, sans toutefois que cette relation ne soit explicitement discutée. À titre d'exemple, le récent Livre blanc sur la prospérité économique des francophones et Acadiens mentionne que « [l]e développement économique est une condition fondamentale de l'épanouissement et de la vitalité des communautés » (RDÉE, 2016 : 8) sans toutefois insister ou expliquer davantage. Dans les prochaines lignes, nous essaierons de résumer les principales idées qui traitent à la fois de la dimension économique et de la dimension sociale de ce que nous appelons le pouvoir francophone.

Dévitilisation économique et migrations

Les problèmes socioéconomiques sont concentrés dans certains quartiers qui sont jugés problématiques... parce que les problèmes socioéconomiques y sont concentrés! C'est une des conclusions récurrentes qui ressortent des analyses spatiales de la criminalité et elle s'explique, au moins partiellement, par la capacité limitée de la communauté locale, mal

2. Ils le définissent comme « le niveau de contrôle d'un groupe linguistique sur la vie économique [...] de son territoire » (310; notre traduction). Ils illustrent d'ailleurs leur définition en donnant l'exemple des Canadiens français qui, selon leur point de vue de 1977, avaient peu de contrôle sur leur économie.

pourvue en ressources, de gérer ses importants défis socioéconomiques (Sampson, 2012). Comment en effet assurer le bon fonctionnement de la vie communautaire quand l'on doit soi-même consacrer l'essentiel de ses énergies à trouver les moyens de payer le loyer et la nourriture? Sans exagérer la précarité économique des francophones, il nous semble néanmoins important de souligner que certains problèmes sont plus sérieux que d'autres et qu'il est tout à fait compréhensible que, dans certaines conditions, le développement culturel et linguistique passe au second plan.

En matière d'économie, la francophonie canadienne est un monde contrasté (Johnson et Doucet, 2006). Le résumé le plus simpliste de son portrait économique oppose des régions rurales de peuplement ancien à des zones métropolitaines où la francophonie est plus neuve et diluée. On oppose ainsi la tradition au dynamisme (à la fois culturel et économique). D'une part, l'économie des régions francophones traditionnelles repose en grande partie sur l'exploitation des matières premières (principalement la pêche, la forêt et l'extraction minière), secteurs instables qui font régulièrement face à d'importantes crises. D'autre part, l'économie du savoir se développe d'abord dans les villes, surtout les plus grandes métropoles, qui attirent la main-d'œuvre qualifiée par leurs perspectives professionnelles et leurs établissements d'enseignement (Polèse, Shearmur et Terral, 2015).

Ainsi, les communautés francophones éloignées des grandes métropoles (comme dans la péninsule acadienne ou le nord de l'Ontario) vivent des difficultés économiques qui ont des conséquences sur leur vitalité culturelle et linguistique (Beaudin, Forgues et Guignard Noël, 2013). Le chômage, la précarité, le manque de perspectives amènent plusieurs jeunes à quitter ces communautés pour des centres plus dynamiques et, trop souvent, ne jamais s'y rétablir. Le départ des jeunes (et parfois des plus âgés également) mine une partie des forces vives sur lesquelles s'appuierait la vitalité francophone.

De surcroît, les principaux leaders francophones de ces régions tendent à concentrer leurs efforts sur des solutions strictement économiques et négligent les efforts dirigés vers la vitalité linguistique et culturelle (Gilbert et Lefebvre, 2008). On peut aussi comprendre qu'un entrepreneur francophone d'une communauté dévitalisée soit moins porté à intégrer le français dans ses rapports avec ses clients et ses partenaires anglophones (Mousseau, 2010). Pour Forgues (2008), les enjeux identitaires, culturels et sociaux sont indissociables du contexte économique, ce qui ne serait pas toujours compris par certains acteurs du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE).

Ces réalités contrastées, et les mouvements migratoires qu'elles alimentent, rappellent un débat récurrent dans la réflexion sur l'avenir des francophones en milieu métropolitain (Langlois, 2002; Heller, 2005). Pour les uns, les villes sont des « machines à assimiler »; les francophones qui s'installent dans des milieux urbains où ils sont minoritaires sont condamnés au déclin par le simple fait du poids des nombres (Bernard, 1990;

Castonguay, 1998). Pour les autres (Langlois, 2002 ; Gilbert *et al.*, 2010), les francophones peuvent se construire des espaces de vitalité francophone même dans les milieux urbains où ils sont fortement minoritaires.

Ainsi, les processus économiques actuels, qui favorisent la concentration des activités économiques dans les métropoles au détriment des régions périphériques (Polèse *et al.*, 2015), risquent de nuire à la fois au développement économique des communautés francophones traditionnelles et au développement culturel et linguistique des francophones en milieu métropolitain minoritaire (Johnson et Doucet, 2006).

Un développement communautaire francophone

Forgues (2008) laisse entendre qu'il y a une forme de développement économique propre aux francophones, un « nationalisme économique », et que cette signature franco-canadienne contribuerait à l'identité culturelle et linguistique dans les communautés minoritaires. Très schématiquement, l'économie minoritaire se distingue par son confinement à la ruralité et à l'agriculture au XIX^e siècle, puis par le mouvement coopératif au XX^e siècle. Avec les années 1980, les distinctions semblent se dissiper alors que les élites francophones comme anglophones adhèrent majoritairement au libéralisme économique, faisant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'initiative individuelle. Mais le discours libéral dominant n'efface pas les spécificités culturelles et, dans l'esprit du développement économique local et communautaire, une nouvelle gouvernance économique se met en place. Ce type de développement, par et pour le local, fait une large place aux besoins des communautés et, conséquemment, à leurs sensibilités culturelles. Les gouvernements s'inscrivent dans ce processus, notamment dans le cas du gouvernement fédéral par la constitution du RDÉE.

Suivant l'esprit du développement économique local et communautaire, la cohésion sociale est un facilitateur de développement économique. En effet, une langue et une culture commune facilitent la communication alors que le sentiment d'appartenance partagé crée un climat de confiance mutuelle. Ces éléments « lubrifient » les échanges économiques en réduisant les mauvaises communications et en évitant de coûteuses vagues hésitations entre les acteurs économiques (Kahn, 2010).

En somme, les activités économiques, dont la fonction est de répondre aux besoins de la communauté, peuvent contribuer à la vitalité du français. Le développement de leur communauté encourage alors les francophones à utiliser le français sur les lieux de travail tout en bonifiant le contrôle sur leur vie économique. Il reste cependant à vérifier dans quelle mesure ce modèle est parvenu à s'imposer.

La valeur du français

Si le développement économique peut favoriser la vitalité linguistique, on soutient aussi que le français constitue, en soi, une ressource économique que les communautés doivent exploiter (Desjardins et Campbell, 2015). L'idée est fréquemment avancée par les acteurs du développement économique dans les communautés francophones, notamment le RDÉE et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), mais elle est aussi évoquée, sous diverses formes, dans plusieurs initiatives du gouvernement fédéral.

Il est question, entre autres, de l'accès à un marché francophone, canadien et international (RDÉE, 2016). Les opportunités économiques qu'offrent ces marchés permettraient d'augmenter la vitalité du français, ne serait-ce que par le fait de travailler en français et d'en faire une langue économique (faire affaire en français). La valorisation économique de la langue française pourrait ainsi renforcer le prestige de la langue et l'identité francophone. L'industrie touristique représente un bel exemple d'activité économique pouvant avoir un impact positif à la fois sur l'économie locale et sur le sentiment d'appartenance à la communauté. La mise en valeur du patrimoine local et son rayonnement auprès d'autres groupes alimentent la fierté des communautés locales.

Le bilinguisme français-anglais est lui aussi considéré comme un atout économique. Il s'agit d'une compétence pertinente pour l'exploitation des technologies langagières, la traduction et les centres d'appels qui desservent une clientèle multilingue. Toutefois, s'il est clair que le bilinguisme français-anglais constitue une compétence importante pour ce genre d'emplois, il ne garantit pas la valorisation du statut du français. C'est du moins ce qui a été observé par Dubois, LeBlanc et Beaudin (2006) dans un centre d'appels de la région de Moncton où le français était peu présent si on exclut les échanges avec la clientèle québécoise.

Outre ces exemples, où il représente une compétence centrale, le bilinguisme français-anglais peut être considéré comme un capital humain susceptible d'être récompensé par le marché du travail. En fait, à l'extérieur du Québec, ne pas pouvoir soutenir une conversation en anglais constitue un handicap sur le marché du travail (Christofides et Swidinsky, 2010). Mais comme la grande majorité des francophones en situation minoritaire maîtrisent les deux langues officielles, ils sont en mesure de le faire, contrairement à une bonne proportion de leurs voisins anglophones. Bien qu'il soit complexe d'en faire la démonstration (Christofides et Swidinsky, 2010), cette compétence serait reconnue sur le marché du travail canadien (RDÉE, 2016) et particulièrement par le gouvernement du Canada, un important employeur pour les francophones en situation minoritaire. Il nous semble que cette valorisation du bilinguisme modifie les rapports de domination historique de l'anglais sur le français ; le français donne aux francophones bilingues un accès à des emplois inaccessibles aux unilingues anglophones.

Synthèse : opportunités et pouvoir

Revenons au concept de pouvoir francophone. Il renvoie, selon nous, à la capacité des francophones minoritaires à faire les choix qui concernent leur avenir collectif (dimension sociale) et à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre ces choix en œuvre (dimension économique). Il renvoie donc à leur efficacité collective et à leur autodétermination interne (Poirier, 2012).

Nous avons vu que les francophones, qu'ils soient leaders, entrepreneurs ou citoyens, n'ont pas autant de prise sur les enjeux linguistiques dans un contexte de précarité économique qu'en situation de prospérité. Cette situation est d'autant plus importante que les communautés traditionnelles sont pour la plupart situées loin des métropoles les plus dynamiques et composent avec des conditions économiques peu favorables. Nous avons aussi vu que le développement économique communautaire est une proposition de développement particulièrement pertinente pour le pouvoir francophone. En effet, ce type de développement, qui est produit par et pour la population locale, invite les communautés francophones à se prendre en charge et à se réaliser à travers leurs activités économiques. Enfin, nous avons vu que la maîtrise du français est considérée comme une compétence sur le marché du travail et qu'elle offre des perspectives économiques spécifiques aux communautés francophones. Cette valorisation économique du français pourrait accroître le statut de la langue française et bonifier le sentiment d'appartenance et le pouvoir francophone.

Autrement dit, la vitalité du français peut être affectée par les processus structurels de l'économie libérale. Elle peut subir les effets négatifs des contraintes au développement de ses régions fondatrices, dont les bases économiques, fortement concentrées sur l'exploitation des ressources naturelles, sont frappées par la mondialisation, la concentration des activités économiques et l'innovation technologique. Par contre, le pouvoir francophone peut être augmenté par un développement communautaire francophone efficace et assumé, ainsi que par la valorisation des atouts économiques liés à la langue.

La situation est donc complexe et il semble évident que les communautés francophones ne bénéficient pas toutes des mêmes conditions. Dans le reste de l'article, nous essaierons d'évaluer les inégalités du pouvoir des communautés francophones en situation minoritaire, selon les dimensions sociale et économique de celui-ci.

Que disent les statistiques ?

Nous venons de le voir, la situation économique des communautés francophones relève d'un amalgame de tendances nombreuses et complexes, qui reposent rarement sur ce qui peut être considéré comme des phénomènes purement économiques mais, de façon beaucoup plus fréquente, sur des processus sociétaux dont l'étude s'étend à toutes les disciplines

des sciences sociales. Ce contexte a deux conséquences importantes pour l'observation du pouvoir francophone. D'abord, le départage des multiples éléments qui le composent est un exercice laborieux dont le résultat sera toujours partial et partiel. Ensuite, la complexité des processus fait en sorte que la situation de chaque communauté peut être considérée comme unique, ce qui rend toute tentative de généralisation inévitablement réductrice.

Ainsi, il apparaît que le point de vue statistique n'offre pas une lecture aussi claire que l'on a tendance à s'imaginer. En effet, il est difficile d'en arriver à des conclusions claires, synthétiques et intelligibles des nombreuses sources de données, de leurs nombreuses compilations et des nombreux portraits qui sont disponibles. De plus, la plupart des sources existantes comportent des limites importantes de couverture ou de pertinence (RDÉE, 2016). Par exemple, les données censitaires, qui constituent la principale référence, offrent une couverture exhaustive mais ne contiennent aucune information sur la gouvernance économique communautaire ou sur les entreprises et les entrepreneurs francophones. Elles contiennent néanmoins des mesures indirectes et partielles du pouvoir francophone, que nous exploitons dans la prochaine section.

Source et structure des données

Les résultats qui suivent reposent sur des compilations originales construites à partir des microdonnées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Statistique Canada 2013). Afin de simplifier leur présentation, les données sont agrégées selon une typologie des communautés francophones dont les balises sont détaillées dans Charron (2014-2015). L'unité spatiale d'agrégation est la subdivision de recensement (qui équivaut généralement à la municipalité) ou, en milieu métropolitain, le secteur de recensement (qui équivaut au quartier). Nous nous intéressons donc aux communautés territoriales locales et au pouvoir francophone qui peut y prévaloir. Comme il est impossible de discuter de toutes ces 4 779 communautés, elles ont été classées en 11 catégories à partir de critères linguistiques, démographiques et culturels (tableau 1). Si les 4 779 communautés sont regroupées en 11 catégories, nous interprétons néanmoins les résultats en fonction des communautés locales, non de leur agrégation. Il serait en effet mal avisé, par exemple, d'imaginer que les francophones des 1 092 communautés anglophones éparpillées dans toutes les provinces partagent une identité collective propre. Pour simplifier l'analyse, nous considérons néanmoins que les valeurs moyennes de chaque catégorie sont représentatives des valeurs de chacune des communautés qui les composent.

Tableau 1
Caractéristiques sociodémographiques des catégories
de communautés francophones en situation minoritaire

Catégories de communautés francophones en situation minoritaire	Nombre de communautés francophones ¹	Nombre de francophones ²	Ratio anglophones/francophones	Anglophones connaissant le français	Immigrants parmi les francophones	Membres d'une minorité visible parmi les francophones	Francophones qui habitaient à plus de 100 km il y a 5 ans
DE FORTE FRANCITÉ				%	%	%	%
Communautés traditionnelles							
du Nouveau-Brunswick	145	199 510	1,3	20,7	1,7	1,1	5,8
de l'Est ontarien	23	82 535	1,3	31,6	3,1	2,6	4,1
du Nord ontarien	118	109 570	3,0	17,0	0,9	0,7	6,2
autres	106	48 005	7,4	11,6	4,5	3,3	7,6
Quartiers d'Ottawa	181	121 140	6,2	25,6	22,9	25,2	7,5
DE FAIBLE FRANCITÉ				%	%	%	%
Quartiers francophiles de Toronto	138	16 740	39,7	11,8	39,8	19,8	11,4
Forte mobilité							
volatiles	809	69 465	54,5	5,3	21,6	16,4	20,1
globales	508	55 130	46,5	6,1	52,2	42,1	14,7
Faible mobilité							
assimilées	817	86 260	47,9	4,6	10,3	6,0	11,3
cosmopolites	842	80 135	56,3	4,7	55,9	50,5	7,4
anglophones	1 092	66 060	75,7	6,1	18,6	9,6	12,4

1. Correspondent aux secteurs de recensement (dans les régions métropolitaines de recensement, RMR) et aux subdivisions de recensement (à l'extérieur des RMR) comptant plus de 50 habitants qui connaissent le français.

2. Les francophones sont ici définis par la première langue officielle parlée. Dans l'ensemble, 21 840 francophones habitaient des communautés qui n'ont pas été classifiées parce qu'elles comptaient moins de 50 francophones.

Source : Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation des auteurs.

Les communautés traditionnelles³ sont caractérisées par une présence du français relativement forte et sont composées de francophones qui y habitent depuis plusieurs générations. Quoiqu'elles soient présentes dans toutes les provinces et tous les territoires, elles sont surtout concentrées au Nouveau-Brunswick, dans l'Est ontarien et le Nord ontarien, et chacune de

3. Dans Charron (2014-2015), les communautés traditionnelles étaient toutes regroupées dans le même type. Aux fins du présent article, ce type de communautés a été désagrégé en quatre catégories.

ces régions constitue une catégorie d'analyse. Les communautés traditionnelles des autres provinces et du sud de l'Ontario sont rassemblées dans la catégorie « Communautés traditionnelles autres ».

Tout comme dans les communautés traditionnelles, le français est très présent dans les quartiers d'Ottawa. Ces derniers se distinguent cependant par le fait qu'ils comptent une proportion importante de francophones issus de l'immigration ou membres d'un groupe de minorité visible. Les quartiers francophiles de Toronto profitent eux aussi d'un afflux important de migrants francophones mais se distinguent des quartiers d'Ottawa par une présence nettement plus faible du français. Toutefois, la grande densité de population de la région de Toronto fait en sorte qu'un nombre important de francophones sont regroupés sur un territoire relativement restreint⁴.

Les cinq autres catégories de communautés sont caractérisées par la faible présence du français. Parmi celles-ci, les communautés volatiles et les communautés globales composent avec un grand roulement de leur population : une proportion importante de leurs habitants francophones résidaient à plus de 100 km 5 ans plus tôt. Les communautés globales, toutes situées en milieu métropolitain (surtout à Toronto et à Vancouver), se distinguent des communautés volatiles (comme Fort McMurray et la vallée de l'Okanagan) par un important contingent de francophones nés à l'extérieur du pays. Les communautés assimilées sont principalement composées d'une population déclinante de francophones de souche et se distinguent des communautés traditionnelles par le fait que les francophones, souvent âgés, sont en situation fortement minoritaire. Les communautés cosmopolites se situent dans les banlieues des grandes métropoles et sont composées majoritairement de francophones issus de l'immigration internationale. Enfin, dans les communautés anglophones, les francophones sont moins nombreux que les anglophones qui ont appris le français.

Opérationnalisation des concepts

Nous proposons de documenter les inégalités de pouvoir des communautés francophones minoritaires. Pour ce faire, nous définissons le pouvoir francophone comme la capacité d'une communauté francophone à favoriser sa vitalité linguistique. Ce pouvoir implique deux étapes importantes, chacune étant associée à une dimension du pouvoir francophone : la formulation de projets « francisants » (associés à la cohésion sociale) et l'accès aux ressources pour les mettre en œuvre.

4. Dans Charron (2014-2015), les communautés diversifiées étaient toutes regroupées dans le même type. Aux fins de cet article, ce type de communautés a été désagrégé en deux catégories : quartiers d'Ottawa et quartiers francophiles de Toronto.

Malheureusement, aucune base de données ne permet d'opérationnaliser directement ces concepts. Par exemple, la cohésion sociale réfère à des dynamiques complexes et mouvantes, qui impliquent différentes parties prenantes, à différentes échelles, et qui n'ont pas toujours de liens clairs avec la vitalité linguistique. On peut penser que différents groupes feront valoir différents projets et que les contrastes entre ceux-ci peuvent miner la cohésion sociale. De plus, la capacité à faire converger les idées et les ressources pourrait dépendre davantage des volontés d'un groupe restreint d'élites particulièrement bien connectées que de celles de la majorité formée par les autres francophones. On peut aussi penser que des institutions établies, comme les chambres de commerce et les caisses populaires, peuvent faciliter et orienter la mobilisation et donner des moyens collectifs pour la réalisation de certains projets d'importance pour la communauté.

Les données disponibles ne nous permettent pas de décrire ces dynamiques pour l'ensemble des communautés francophones. Notre appréciation de la dimension sociale du pouvoir francophone reposera sur sa mesure très indirecte, telle que collectée par l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) de 2006. Nous utiliserons notamment les réponses aux questions sur l'appartenance au groupe francophone, l'importance accordée au développement de la communauté francophone et l'implication personnelle dans des activités de promotion de cette communauté. Nous faisons l'hypothèse que plus les réponses à ces questions sont positives, plus la cohésion sociale est forte et orientée vers la vitalité linguistique.

Si nous sommes demeurés flous sur la nature des ressources à mobiliser, c'est qu'elles sont variées. Par exemple, la définition du statut économique proposée par Giles *et al.* (1977) évoque le degré de contrôle sur la vie économique sans toutefois proposer de mesure plus précise. Ce contrôle pourrait être indiqué par la propriété des entreprises par des francophones, elle-même estimée à partir des patronymes à consonance française des propriétaires et des membres de conseils d'administration (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt, 2007). Nous délaissions cependant cette option, qui est méthodologiquement fragile et demande beaucoup de travail d'acquisition, de classement et de validation des données.

Pour dégager un portrait exhaustif, nous mesurons la dimension économique du pouvoir à partir des données sur la scolarité et le revenu de l'Enquête nationale auprès des ménages, qui a remplacé le questionnaire long du recensement en 2011 à titre de moyen de collecte de données économiques auprès de la population. La scolarité nous apparaît comme une forme de capital humain (valorisable sur le marché du travail) et de capital culturel qui permet d'améliorer l'efficacité avec laquelle les individus atteignent leurs objectifs.

Cela dit, nous croyons que les meilleures mesures dont nous disposons concernent le revenu. Le revenu permet d'abord aux individus de répondre à leurs besoins de base puis, s'il reste une marge de manœuvre, d'investir dans leur confort matériel ou, notamment, dans

des causes ou des actions qui correspondent à leurs valeurs. Nous estimons donc que plus un individu a un revenu élevé, plus il est susceptible d'en consacrer une partie aux projets liés au pouvoir francophone, toutes choses étant égales par ailleurs.

Comme nous nous intéressons au pouvoir collectif, nous interprétons le revenu comme une variable communautaire, et non comme une agrégation de valeurs individuelles. Autrement dit, nous considérons que le revenu représente les ressources générales de la communauté et que plus il est élevé, plus les projets de vitalité linguistique de celle-ci auront accès à des ressources. Cette présomption est réductrice, nous en convenons. Elle laisse entendre que seul le revenu compte alors que d'autres ressources (comme le bénévolat, le patrimoine, les infrastructures et les biens matériels) peuvent aussi être mobilisées. Elle est aussi silencieuse sur le financement externe (des gouvernements supérieurs, notamment) et les nombreuses combinaisons qui pourraient permettre de financer les projets (du mécénat au sociofinancement). Toujours est-il que nous croyons que, malgré ces imperfections, le revenu demeure un indicateur valide et utile des ressources économiques disponibles et mobilisables par la communauté.

Écarts entre communautés francophones

Il apparaît que les communautés francophones ne bénéficient pas toutes des mêmes conditions économiques (tableau 2). En fait, les communautés traditionnelles, qui regroupent près de la moitié de tous les francophones en situation minoritaire, connaissent les conditions les moins avantageuses. Les francophones, dont la moitié habitent en milieu rural, y comptent des retards substantiels en termes de revenu et de scolarité. Les communautés traditionnelles du Nouveau-Brunswick, où résident plus du cinquième de tous les francophones en situation minoritaire de la province, présentent le pire bilan. Le revenu moyen par habitant⁵, de loin le plus faible, représente à peine la moitié de celui des francophones des quartiers francophiles de Toronto.

5. Dans le contexte de cette recherche, le revenu médian aurait le désavantage de ne pas représenter la tendance centrale de chacune des communautés mais bien la tendance centrale de tous les francophones de toutes les communautés de cette catégorie. Nous préférons utiliser le revenu par habitant, qui représente à la fois la tendance centrale générale, mais aussi la moyenne pondérée de toutes les communautés qui composent cette catégorie. Notons aussi qu'il s'agit bien du revenu par habitant et, donc, de la somme de tous les revenus individuels positifs divisée par le nombre de francophones, qu'ils touchent un revenu ou non. Cette définition, qui ne change que légèrement les valeurs relatives de revenu, nous semble plus pertinente pour évaluer l'aisance économique des communautés francophones en fonction de leurs besoins.

Tableau 2
Caractéristiques économiques des francophones,
par catégorie de communautés

Catégories de communautés francophones en situation minoritaire	Habitent en milieu rural	Années de scolarité (chez les 25 à 49 ans)	Revenu moyen par habitant (après impôt)	En situation de faible revenu
DE FORTE FRANCITÉ	%	Moyenne	\$	%
Communautés traditionnelles				
du Nouveau-Brunswick	52,6	13,7	24 897	14,2
de l'Est ontarien	49,0	13,7	29 370	8,4
du Nord ontarien	28,3	13,7	28 790	8,5
autres	52,6	14,1	29 148	8,1
Quartiers d'Ottawa	5,4	15,3	36 049	10,2
DE FAIBLE FRANCITÉ	%	Moyenne	\$	%
Quartiers francophiles de Toronto	0,8	16,4	45 046	12,5
Forte mobilité				
volatiles	5,0	14,6	35 326	11,8
globales	0,5	15,6	32 681	16,6
Faible mobilité				
assimilées	33,8	14,1	32 567	8,7
cosmopolites	1,0	15,4	28 910	14,1
anglophones	26,3	14,9	38 181	9,1

Source : Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation des auteurs.

Bien que les communautés traditionnelles du Nouveau-Brunswick rapportent les résultats les plus faibles, les communautés traditionnelles des autres provinces affichent des résultats à peine supérieurs et, surtout, des résultats nettement inférieurs à ceux observés dans les autres communautés francophones, à l'exception des communautés cosmopolites.

Ces résultats confirment un portrait déjà maintes fois décrit selon lequel les communautés où le français occupe une place importante (les communautés traditionnelles) sont confrontées à un contexte économique moins favorable, alors que les francophones qui bénéficient de meilleures conditions économiques doivent se contenter d'un environnement linguistique où le français est peu présent (Gilbert et Lefebvre, 2008). Les francophones des quartiers d'Ottawa constituent toutefois l'exception puisqu'ils profitent à la fois d'une (relative) vitalité linguistique et d'une aisance économique. À l'opposé, les francophones des communautés cosmopolites doivent composer avec des revenus faibles et une situation fortement minoritaire.

Paradoxalement, malgré leurs revenus inférieurs, il apparaît que les francophones des communautés traditionnelles (à l'exception de ceux du Nouveau-Brunswick) sont nettement moins à risque d'être considérés comme à faible revenu. Ce résultat reflète probablement le fait que le coût de la vie est plus élevé en milieu métropolitain. En fait, il apparaît que le risque de faible revenu est plus élevé dans les communautés métropolitaines : les quartiers d'Ottawa (10,2 %) et de Toronto (12,5 %), les communautés globales (16,6 %) et cosmopolites (14,1 %).

Écarts entre francophones et anglophones d'une même communauté

Ce résultat nous amène à comparer la situation des francophones à celle des anglophones des mêmes communautés. En effet, si, comme le démontre le tableau 2, les communautés francophones n'ont pas toutes accès aux mêmes ressources économiques, le pouvoir francophone est aussi un rapport de force local, qui dépend des inégalités entre les francophones et les anglophones des mêmes communautés.

Comparativement aux écarts entre les francophones des diverses régions canadiennes, les écarts de revenu entre les francophones et les anglophones des mêmes communautés apparaissent moins marqués et favorisent les francophones (tableau 3). De plus, les francophones des communautés traditionnelles sont généralement moins à risque de faible revenu que les anglophones des mêmes communautés. Ce résultat laisse entendre que les communautés traditionnelles ne sont pas affligées d'un déficit de ressources au niveau local : leurs difficultés économiques sont comparables à celles de leurs voisins anglophones, voire moindres.

Dans les quartiers d'Ottawa et de Toronto, comme dans les communautés de faible francité, les francophones jouissent de revenus moyens nettement supérieurs à ceux des anglophones. En fait, il semble que moins les francophones sont présents, mieux ils sont rémunérés par rapport aux anglophones. En effet, les francophones ont un revenu moins élevé là où ils sont le plus nombreux (dans les communautés traditionnelles, surtout celles du Nouveau-Brunswick) et touchent des revenus nettement supérieurs là où ils sont fortement minoritaires (notamment dans les communautés anglophones). Ce constat, qui mérite d'être étudié davantage, traduit peut-être le fait que le bilinguisme français-anglais est une compétence dont la valeur est proportionnelle à sa rareté sur le marché du travail.

Malgré leur situation favorable en termes de revenu, les francophones des communautés traditionnelles sont sous-représentés dans les postes de gestion. Ainsi, malgré des revenus légèrement supérieurs à ceux des anglophones, les francophones de ces communautés ont potentiellement moins de prise sur les orientations des entreprises privées et des administrations publiques. Ce résultat laisse donc penser que les francophones des communautés traditionnelles ont moins de contrôle sur leur économie. Toutefois, dans les communautés de faible francité et les quartiers d'Ottawa, les francophones sont légèrement surreprésentés dans les postes de gestion.

Tableau 3
Caractéristiques économiques des francophones et des anglophones,
par catégorie de communautés

Catégories de communautés francophones en situation minoritaire	Revenu moyen par habitant (après impôt)		En situation de faible revenu		Employés des administrations publiques		Gestionnaires	
	Franco	Anglo	Franco	Anglo	Franco	Anglo	Franco	Anglo
DE FORTE FRANCITÉ	\$	\$	%	%	%	%	%	%
Communautés traditionnelles								
du Nouveau-Brunswick	24 897	24 125	14,2	13,5	10,4	12,1	7,0	9,7
de l'Est ontarien	29 370	24 646	8,4	11,2	14,5	11,5	9,2	9,3
du Nord ontarien	28 790	26 126	8,5	11,2	7,9	10,8	7,2	8,4
autres	29 148	26 642	8,1	10,7	13,1	12,4	8,7	9,8
Quartiers d'Ottawa	36 049	31 396	10,2	10,2	30,9	21,0	12,5	11,8
DE FAIBLE FRANCITÉ	\$	\$	%	%	%	%	%	%
Quartiers francophiles de Toronto	45 046	39 878	12,5	12,0	7,2	5,5	17,0	15,6
Forte mobilité								
volatiles	35 326	27 628	11,8	13,0	11,0	7,0	9,7	9,4
globales	32 681	26 346	16,6	16,7	6,2	5,0	11,6	10,6
Faible mobilité								
assimilées	32 567	26 177	8,7	10,5	10,1	6,7	8,9	8,8
cosmopolites	28 910	25 107	14,1	13,9	5,5	4,6	11,4	10,7
anglophones	38 181	29 367	9,1	9,9	10,4	6,8	12,1	10,8

Source : Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation des auteurs.

De façon intéressante, si les travaux en science politique ont montré la faible présence des francophones dans la sphère politique (Doucet, 1993), nos données tendent à montrer une présence assez forte des francophones dans une autre composante de l'appareil de l'État, soit la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les francophones sont surreprésentés parmi les fonctionnaires dans les régions où ils sont fortement minoritaires (et dans les quartiers d'Ottawa) alors qu'ils sont sous-représentés dans les communautés traditionnelles du Nouveau-Brunswick et du nord de l'Ontario.

Comme pour les écarts de revenu, il est possible que ces inégalités soient, au moins en partie, une conséquence de la rareté de la compétence en langue française, une compétence particulièrement en demande dans la fonction publique, notamment en raison des politiques de services bilingues de la fonction publique fédérale, qui favorisent l'insertion

des francophones dans le marché du travail de la région d'Ottawa-Gatineau (Andrew, Ray, Chiasson et Lefebvre, 2014). Il faut dire que si la surreprésentation des francophones est probablement liée à leur capacité à communiquer en français, on peut douter que leur surreprésentation dans la fonction publique constitue réellement un pouvoir politique. S'ils sont recrutés principalement pour répondre aux besoins des citoyens francophones (ou pour traduire des courriels), alors ils n'occupent pas nécessairement des postes à partir desquels ils peuvent influencer sur les politiques. D'autres recherches seraient nécessaires pour clarifier les liens entre la présence importante des francophones dans la fonction publique et la capacité des communautés d'exercer un pouvoir sur les décisions qui les concernent.

Cohésion sociale et efficacité collective

Afin de mettre en perspective les résultats précédents sur les inégalités de ressources économiques parmi les communautés francophones en situation minoritaire dans leurs provinces et territoires respectifs, nous présentons quelques données sur l'identité linguistique. Ces données montrent que l'identité francophone est nettement plus affirmée dans les communautés traditionnelles et dans les quartiers d'Ottawa qu'elle ne l'est dans les autres communautés (tableau 4). De plus, les francophones des communautés de forte francité sont plus nombreux à considérer qu'il est très important de consacrer des ressources au développement de la communauté francophone.

Plus haut, nous avons soutenu que la cohésion sociale était associée à la capacité d'une communauté à formuler des projets clairs et consensuels. Or, les communautés traditionnelles sont composées de francophones qui, pour la grande majorité, y vivent depuis plusieurs générations. La cohésion sociale y est donc fortement développée, ce qui, d'après notre lecture, transparaît des données du tableau 4. Dans les autres communautés, les francophones sont établis depuis moins longtemps ou proviennent d'horizons variés (des communautés francominoritaires, mais aussi du Québec ou des autres pays de la francophonie internationale). En plus d'être proportionnellement moins nombreux, les francophones y sont aussi moins cohésifs, dans la mesure où ils ne partagent pas les mêmes références culturelles⁶.

Il semble enfin que les francophones ne s'impliquent pas partout avec la même ferveur. Dans les communautés traditionnelles, de 35,8 % à 46,7 % des francophones disent que leur « implication dans des activités de promotion de la communauté francophone » est forte ou très forte. Cette proportion baisse au quart dans les quartiers d'Ottawa et à moins du cinquième dans les autres communautés. Ainsi, il apparaît que les francophones s'impliquent davantage dans les communautés traditionnelles, ce qui favorise leur efficacité collective.

6. À ce sujet, la mobilité résidentielle et la diversité ethnique sont considérées comme des caractéristiques communautaires qui nuisent à la cohésion sociale (Sampson, 2012).

Tableau 4
Caractéristiques identitaires et communautaires des francophones,
par catégorie de communautés

Catégories de communautés francophones en situation minoritaire	Forte identité francophone	Considèrent que le développement francophone est très important	Fortement impliqués dans la communauté francophone
DE FORTE FRANCITÉ	%	%	%
Communautés traditionnelles			
du Nouveau-Brunswick	61,8	53,3	46,7
de l'Est ontarien	48,4	52,8	43,5
du Nord ontarien	34,2	43,8	41,3
autres	32,8	42,6	35,8
Quartiers d'Ottawa	42,1	48,7	26,2
DE FAIBLE FRANCITÉ	%	%	%
Quartiers francophiles de Toronto	29,2	35,5	19,4
Forte mobilité			
volatiles	14,4	27,9	15,4
globales	16,8	39,1	17,3
Faible mobilité			
assimilées	19,0	26,0	20,9
cosmopolites	18,7	27,2	16,4
anglophones	18,1	27,2	17,3

Source : Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle de 2006, compilation des auteurs.

Synthèse

Le pouvoir francophone, tel que nous le concevons dans cet article, représente la capacité des communautés à mettre en œuvre des projets qui favorisent la vitalité de la langue française. Nos analyses portent sur des mesures de la dimension économique du pouvoir francophone qui ont montré assez clairement que les communautés traditionnelles sont celles qui, parmi les communautés francophones, disposent des ressources économiques les plus limitées pour mettre en œuvre leurs projets. Elles seraient cependant les plus à même de formuler des projets clairs et consensuels, parce qu'elles montrent une plus grande cohésion sociale. De plus, à l'échelle locale, leur manque de ressources est comparable à celui des populations anglophones. On peut donc penser que, localement, les francophones bénéficient du même pouvoir que les anglophones. Toutefois, il convient de rappeler que les anglophones de ces communautés périphériques ne font pas face au même fardeau que les francophones

quant à leur vitalité culturelle. De plus, cet équilibre local relatif ne doit pas faire oublier les importants déséquilibres nationaux qui sont à la source de l'émigration d'une partie de la relève et qui nuisent à la capacité des francophones à faire valoir leurs priorités à l'échelle nationale. Enfin, les francophones de ces communautés sont proportionnellement moins nombreux que les anglophones à occuper des postes de gestion.

Les francophones d'Ottawa bénéficient de ressources économiques plus substantielles dans la mesure où leurs revenus sont plus élevés. Par contre, un francophone d'Ottawa sur 10 vit une situation de faible revenu. En outre, leurs revenus dépendent fortement de la fonction publique fédérale et, en ce sens, bien qu'ils bénéficient d'emplois stables et payants, ces francophones dépendent de conjonctures politiques (choix gouvernementaux) et économiques (précarisation des horaires et des contrats) sur lesquelles ils ont peu de contrôle.

La vitalité du français semble fortement désavantagée dans les communautés cosmopolites qui n'ont que peu de ressources économiques pour accueillir des immigrants francophones de diverses provenances et faire la promotion du français dans un contexte fortement minoritaire. Ces résultats peuvent amener à penser que si l'immigration francophone est souvent évoquée comme une des solutions à la vitalité linguistique, une aide particulière doit être dirigée vers les francophones de ces communautés et que cette aide devrait provenir des gouvernements supérieurs dans la mesure où ces communautés francophones ne disposent que de peu de ressources. Nous tenons toutefois à rappeler que nos résultats reposent sur des mesures indirectes et que la validation de cette suggestion requière une analyse plus soutenue.

Les francophones des autres communautés touchent des revenus plus élevés que leurs voisins anglophones. Par contre, ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux et évoluent dans un environnement où l'anglais domine largement. Leur situation fortement minoritaire ainsi que la diversité de leurs provenances et de leurs références culturelles (Charron, 2014-2015) font en sorte qu'ils s'identifient peu à la francité et s'impliquent peu dans des projets mettant en valeur le fait français (Charron, 2017).

En somme, les francophones des communautés traditionnelles ont peu de moyens pour mener à bien leurs projets, alors qu'à l'opposé les francophones des communautés fortement minoritaires risquent d'investir leurs ressources dans des projets qui ne concernent pas leurs communautés francophones hétérogènes, auxquelles ils s'identifient assez peu.

Conclusion

Les inégalités de pouvoir francophone que nous venons de décrire montrent les grandes contradictions auxquelles sont confrontées les communautés francophones en situation minoritaire. Ces contradictions peuvent toutefois être comprises comme des complémentarités. En effet, les communautés qui manquent de ressources économiques jouissent d'une grande cohésion sociale et culturelle, et vice versa.

Cette situation rappelle celle de nombreuses diasporas qui se sont constituées par la mobilité d'un groupe pour des considérations très souvent économiques. Tirillés entre leur communauté d'origine, dans laquelle ils puisent leur identité culturelle, et leur communauté d'accueil, qui leur permet d'acquérir davantage de ressources économiques, les membres des diasporas établissent des ponts entre les territoires. Ainsi, ils maintiennent leur identité grâce à leur communauté d'origine, qu'ils soutiennent en y envoyant une partie de leurs ressources. Ce modèle diasporique semble toutefois peu appliqué à la francophonie canadienne. Les communautés d'origine ne sont pas si mal en point et il ne semble pas nécessaire d'y ramener les revenus touchés ailleurs.

En fait, il vaudrait peut-être la peine de s'intéresser davantage aux mouvements de capitaux entre les communautés francophones canadiennes. Si les ressources économiques qui quittent les communautés traditionnelles (jeunes travailleurs en formation) font l'objet de beaucoup d'attention, celles qui y reviennent (ou pourraient y revenir) attirent moins d'intérêt. Pourtant, il serait utile de se questionner sur, par exemple, la part des salaires versés à Fort McMurray qui est dépensée en Acadie ou sur les revenus des retraités qui rentrent dans leur communauté d'origine, manifestations d'un certain maintien du lien social et d'un certain pouvoir des communautés souches. S'il serait utile de quantifier ces flux, il serait peut-être encore plus pertinent de s'interroger sur leur capacité à offrir de nouvelles ressources économiques aux communautés traditionnelles, mais également sur l'impact de ces migrations sur l'identification à la communauté. Et il serait sûrement utile de s'interroger davantage sur la complémentarité entre ces communautés, notamment la capacité des communautés traditionnelles à consolider et à développer une (des) identité(s) franco-canadienne(s) qui pourrai(en)t situer et animer la cohésion sociale des communautés émergentes.

En somme, plutôt que de mettre en opposition les différentes communautés (communautés souches et communautés émergentes) pour savoir lesquelles sont les plus porteuses de vitalité, il convient de considérer qu'elles comportent des limites distinctes du point de vue de leur capacité d'orienter leur destin. Des politiques de soutien à la francophonie qui soient adaptées à ces francophonies différentes, reconnaissant leurs potentialités et limites respectives en termes de pouvoir francophone, semblent appropriées si on prend au sérieux l'avenir de la francophonie minoritaire au Canada.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les évaluateurs et évaluatrices anonymes qui se sont montrés très généreux dans leurs commentaires et suggestions. Ces suggestions ont soulevé des réflexions soutenues et permis d'améliorer notre texte.

Références

- ANDREW, Caroline, Bryan RAY, Guy CHIASSON et Marie LEFEBVRE (2014). « La fonction capitale et l'emploi », dans Anne Gilbert, Luisa Veronis, Marc Brosseau et Brian Ray (dir.), *La frontière au quotidien : expériences des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 41-57.
- BEAUDIN, Maurice, Éric FORGUES et Josée GUIGNARD NOËL (2013). « Territoires-ressources, migrations et minorités linguistiques : le cas de deux régions périphériques canadiennes », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 2, p. 64-84.
- BELKHODJA, Chedly, Christophe TRAISNEL et Mathieu WADE (2012). *Typologie des communautés francophones en situation minoritaire du Canada*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.
- BERNARD, Roger (1990). « Le déclin d'une culture : recherche, analyse et bibliographie : francophonie hors Québec 1980-1989 », *Vision d'avenir*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français.
- CASTONGUAY, Charles (1998). « Tendances et incidences de l'assimilation linguistique au Canada : entre les faits et l'optimisme futurologique à l'égard du français », *Études canadiennes = Canadian Studies*, n° 45, p. 65-82.
- CHARRON, Mathieu (2014-2015). « Les communautés francophones en situation minoritaire : un portrait de famille », *Francophonies d'Amérique*, n° 38-39, p. 153-196.
- CHARRON, Mathieu (2017). « Communautés francophones minoritaires : le territoire influence-t-il l'identité linguistique? », *The Canadian Geographer = Le géographe canadien*, n° 61, p. 401-414.
- CHRISTOFIDES, Louis, et Robert SWIDINSKY (2010). « The economic returns to the knowledge and use of a second official language: English in Quebec and French in the Rest-of-Canada », *Canadian Public Policy = Analyse de politiques*, vol. XXXVI, n° 2, p. 137-158.
- DENNIE, Donald (1999). « La politique ontarienne et les Franco-Ontariens (1900-1995) », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 361-381.
- DESJARDINS, Pierre-Marcel, et David CAMPBELL (2015). *Deux langues, c'est bon pour les affaires : étude sur les avantages et le potentiel du bilinguisme au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.
- DEVEAU, Kenneth, Réal ALLARD et Rodrigue LANDRY (2008). « Engagement identitaire francophone en contexte minoritaire », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 73-120.
- DOUCET, Philippe (1993). « La politique et les Acadiens », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 299-340.
- DUBOIS, Lise, Mélanie LEBLANC et Maurice BEAUDIN (2006). « La langue comme ressource productive et les rapports de pouvoir entre communautés linguistiques », *Langage et société*, n° 118, p. 17-41.

- FORGUES, Éric (2008). *Le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire : étude de cas du Réseau de développement et d'employabilité (RDÉE)*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- GILBERT, Anne, et Marie LEFEBVRE (2008). « Un espace sous tension : nouvel enjeu de la vitalité communautaire de la francophonie canadienne », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 27-72.
- GILBERT, Anne, André LANGLOIS, Rodrigue LANDRY et Edmund A. AUNGER (2010). « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 20-31.
- GILES, Howard, Richard BOURHIS et Donald TAYLOR (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans Howard Giles (dir.), *Language, ethnicity and intergroup relations*, New York, Academic Press, p. 307-348.
- GREEN, David A., W. Craig RIDDELL et France ST-HILAIRE (2016). *Income inequality: The Canadian story*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.
- HELLER, Monica (2005). « Une approche sociolinguistique à l'urbanité », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 36, n° 1, p. 321-346.
- JOHNSON, Marc L., et Paule DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- KAHN, René (2010). « La dimension culturelle du développement territorial », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, p. 625-650.
- LANGLOIS, André (2002). « Pensée obsessionnelle et minorités francophones : quand l'obsession remplace la raison », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 2, p. 381-387.
- LE GALÈS, Patrick (1995). « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, p. 57-95.
- MARMOT, Michael (2015). *The health gap: The challenge of an unequal world*, New York, Bloomsbury Press.
- MOUSSEAU, Christine (2010). « Les entreprises franco-ontariennes, institutions de langue française? », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 148-170.
- MULLAINATHAN, Sendhil, et Eldar SHAFIR (2014). *Scarcity: The new science of having less and how it defines our lives*, New York, Picador.
- PIKETTY, Thomas (2013). *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.
- PINÇON, Michel, et Monique PINÇON-CHARLOT (2013). *La violence des riches : chronique d'une immense classe sociale*, Paris, La Découverte.

- POIRIER, Johanne (2012). « Autonomie politique et minorités francophones du Canada : réflexions sur un angle mort de la typologie classique de Will Kymlicka », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 66-89.
- POLÈSE, Mario, Richard SHEARMUR et Laurent TERRAL (2015). *Économie urbaine et régionale : géographie économique et dynamique des territoires*, Paris, Economica.
- RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOYABILITÉ (RDÉE) (2016). *Livre blanc : Prospérité économique des francophones et Acadiens*. En ligne : http://rdee.ca/wp-content/uploads/2016/04/RDEE-LivreBlanc-FINAL_WEB.pdf (consulté le 20 juillet 2018).
- RUBY, Christian (2003). « Pouvoir », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 736-737.
- SAMPSON, Robert J. (2012). *Great American city: Chicago and the enduring neighborhood effect*, Chicago, University of Chicago Press.
- SCIENCES HUMAINES (2009). *Les grands dossiers des sciences humaines*, n° 16 : *Les ressorts invisibles de l'économie* (sous la dir. de Xavier Molénat).
- STANFORD, Jim (2008). *Economics for everyone: A short guide to the economics of capitalism*, Londres, Pluto Press.
- STATISTIQUE CANADA (2013). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)*, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Ottawa, Statistique Canada, n° 99-004-XWF au catalogue. En ligne : adresse URL (consulté le date).
- VAILLANCOURT, François, Dominique LEMAY et Luc VAILLANCOURT (2007). *Le français plus payant : l'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec*, Toronto, Institut C.D. Howe, coll. « Bulletins de recherche », n° 103.

Mots clés

francophonie canadienne, ressources économiques, pouvoir francophone, territoires, communautés

Keywords

Canadian Francophonie, economic resources, Francophone power, territories, communities

Correspondance

mathieu.charron@uqo.ca

guy.chiasson@uqo.ca

paqc13@uqo.ca